



ma vie



Actualité

de l'intercommunalité
page 2

Zoom

sur les sentiers
de randonnées
page 3

Vos services

Le transport scolaire
page 4

Alors que l'été commence, notre Communauté de Communes prépare activement la rentrée avec les inscriptions au transport scolaire. Retrouvez toutes les informations utiles en dernière page, puis laissez-vous tranquillement guider sur les chemins de randonnée du pays du Mont-Blanc.

Saviez-vous que c'est à la Communauté de Communes que se prépare le balisage des sentiers de nos 10 communes ? En collaboration étroite avec les services communaux, nous avons pu uniformiser tous les panneaux des balisages dédiés à la marche, au VTT, aux raquettes à neige...

Je vous invite d'ailleurs à vous rendre sur nos sentiers pour découvrir toutes ces réalisations. Et je vous souhaite de passer un bon été au Pays du Mont Blanc.

Georges MORAND

Président de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc





Inscrivez-vous à la newsletter en envoyant votre e-mail à communication@ccpmb.fr

Piscine intercommunale du Parc thermal du Fayet

Elle est ouverte à tous !

Comme l'été dernier, nos agents se mobilisent pour ouvrir la piscine intercommunale tous les jours, du lundi au dimanche, de 10h à 19h. Situé dans le parc thermal au Fayet, les élus ont souhaité que cet équipement continue à profiter au plus grand nombre. « Cet été, nous avons souhaité dynamiser encore plus l'offre de la piscine en proposant des animations » détaille Jean BERTOLUZZI, vice-président en charge du sport, des équipements et de l'accès aux services.

Au programme, à partir du 9 juillet, tous les mercredis après-midi, de 14h30 à 16h00 :

- 1^{er} merc. : Waterpolo (dès 6 ans)
 - 2^e merc. : Jardin d'eau (de 6 mois à 4 ans accompagné)
 - 3^e merc. : Circuit pirate (de 5 à 8 ans)
 - 4^e merc. : Défis (de 9 à 15 ans)
- Gratuit avec l'entrée de la piscine.
Informations : 04 50 78 06 97. ■



Des activités ludiques pour les enfants cet été à la piscine intercommunale du Parc Thermal.

Déchèteries intercommunales

Une signalétique uniforme

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc gère les quatre déchèteries présentes à Megève, Passy, Saint-Gervais et Sallanches.

« Pour faciliter l'accès aux habitants du territoire, nous avons décidé



d'installer les mêmes panneaux de signalétiques sur tous les sites », explique Patrick KOLLIBAY, Vice-président en charge des ordures ménagères.

À l'entrée, un grand panneau indiquera les horaires d'ouverture et les principales règles d'accès et d'usage. Pour rappel, les habitants des 10 communes peuvent se rendre librement dans l'une d'elles.

Renseignements au 04 50 78 12 10. ■

Se déplacer au Pays du Mont-Blanc

On a besoin de vous !

Afin de répondre au mieux à vos besoins de mobilité, la CCPMB réalise une enquête jointe à ce numéro de Ma Vie. Merci de prendre quelques minutes pour compléter et nous retourner le questionnaire par courrier, à l'accueil de votre mairie, de la CCPMB ou par courriel (<https://www.quicksurveys.com/s/q5PSi9>).

Vos réponses seront précieuses. ■

À retenir

Festival du Baroque au Pays du Mont-Blanc 13 concerts exceptionnels

Du 5 au 19 juillet, pour la 17^e édition du festival. Cette année le compositeur français Jean-Phillipe Rameau et le goût français sont à l'honneur. Renseignements et réservations sur <http://www.festivalmontblanc.fr/>

Découverte des alpages Encore 3 journées

Le 10 juillet à l'alpage du Truc (Saint-Gervais), le 27 août à l'alpage du Plan de l'Are (Praz-sur-Arly), le 6 septembre à l'alpage de La Pendant (Chamonix). Ne manquez pas ces moments uniques pour tout connaître des alpages. Au programme, randonnées, spectacles et dégustations,... pour les petits comme pour les grands. Renseignements : 04 50 78 12 10.



En image



Un nouveau point de tri devant la mairie de Saint-Gervais : collecte facilitée !

Les sentiers de randonnées

Panneaux et chartes de balisage, cartes des sentiers, topoguides, site internet dédié... Chaussez vos chaussures et en marche pour découvrir toutes les actions que la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc réalise autour des sentiers de randonnées.

« Nous répondons aux attentes des promeneurs mais aussi des agents des communes »

Questions à ...

Yann JACCAZ, Vice-président en charge de la question des sentiers de randonnée et maire de Praz-sur-Arly



Ma vie: Quel rôle joue la CCPMB sur les questions de sentiers de randonnée ?

Yann JACCAZ : L'intercommunalité a réussi à mettre en commun la signalétique de nos sentiers. Maintenant les randonneurs profitent en toute sérénité du même balisage sur les 10 communes. Pour y parvenir, nous avons rédigé des chartes de signalétique qui répertorient l'ensemble des pratiques et panneaux de balisage. Nous les mettons à disposition du personnel communal qui a la charge de les installer. Nous avons une véritable démarche qualitative en proposant les conseils d'un professionnel de la montagne rattaché à la CCPMB.

Ma vie : Comment travaille la CCPMB ?

Yann JACCAZ : Elle rassemble des représentants des communes au sein de la commission sentier. C'est un espace de dialogue très important pour avancer. Ainsi les bonnes idées des uns sont mises en place sur tout le territoire. C'est comme ça que nous avons développé le balisage des sentiers raquettes à neige. Nous répondons aux attentes des promeneurs, mais aussi des techniciens qui balisent chaque année les sentiers. Nous sommes également à l'écoute d'autres professionnels,

comme les restaurateurs d'altitude et les gardiens de refuges. Ce n'est pas un hasard si nos chartes sont très complètes. Elles ont créé une véritable émulation entre les communes et toutes ont envie de faire toujours mieux. Et notre charte... a largement inspiré la norme nationale qui est maintenant en vigueur.

Ma vie: D'autres projets de la commission sentiers ont-ils également rencontré un succès retentissant ?

Yann JACCAZ : En effet, depuis 3 ans nous éditons des cartes de randonnée qui représentent au recto le Pays du Mont-Blanc et au verso, un secteur détaillé (Belvédère, Val Montjoie, Vallée de Chamonix et Passy). Elles sont saluées par les professionnels comme les amateurs. La CCPMB a aussi piloté le projet transfrontalier de site Internet dédié au Tour du Mont-Blanc : www.carterandomontblanc.com. Il permet de créer ses propres randonnées en ligne, d'éditer ses fiches personnalisées avec des fonds cartographiques interactifs, de réserver en ligne dans ses refuges. Ces projets connaissent un retentissement exceptionnel, d'ailleurs nous avons obtenu un prix de la Région Rhône-Alpes. Toutes ces réalisations sont le fruit d'élus et d'agents passionnés et nous avons encore de nombreux projets à réaliser.

à découvrir En famille

Le topoguide « 60 promenades en famille » vient de paraître enrichi de deux nouvelles balades avec une mise en page plus pratique. Réalisé par la Communauté de Communes, cet ouvrage est indispensable pour redécouvrir le Pays du Mont Blanc. À se procurer au plus vite dans les différents offices de tourisme au prix de 10 euros.



Le saviez-vous ?



randonnées pédestre



raquettes à neige



installations commerciales



itinéraires VTT

LES CHIFFRES

PLUS DE 1000 km de sentiers de randonnées pédestres au Pays du Mont Blanc.

3 chartes dédiées au balisage des sentiers de randonnée, VTT, raquettes à neige et ski de randonnée.

Plus de 3000 élèves transportés chaque jour

De la maternelle à la terminale, vos enfants sont pris en charge vers leurs établissements scolaires.

Quotidiennement, la Communauté de Communes organise 73 circuits soit 84 autocars desservant les 10 communes.

Si le Conseil Général est toujours l'autorité compétente pour organiser les transports sur notre territoire, un accord est passé avec la communauté de communes pour que les inscriptions et la bonne gestion du transport scolaire soient assurées en lien direct avec les usagers.

Chaque jour, 3 000 élèves sont transportés, soit sur des circuits spéciaux réservés aux scolaires notamment pour les plus jeunes, soit sur des lignes régulières ou les scolaires partagent leur trajet avec le grand public.



Proximité et sécurité

La CCPMB est quotidiennement mobilisée pour organiser les lignes et assurer une bonne qualité de service. Elle veille tout particulièrement à la sécurité des jeunes. Dans les bus, une affiche rappelle les « 10 règles de bonne conduite à tenir ». Elle intervient régulièrement sur le terrain, en lien avec les entreprises de transport, pour rencontrer parents et personnels éducatifs afin de rappeler les règles de sécurité. « Je constate que tous les enfants mettent leur ceinture de sécurité dans la voiture de leurs parents, mais qu'ils l'oublient systématiquement dans le car scolaire, alors que c'est une obligation. C'est navrant de devoir rappeler qu'outre l'amende de 90 euros que les parents

pourraient payer, c'est la sécurité de tous les enfants de notre territoire qui est en jeu » commente Martine PERINET, vice-présidente en charge des Transports et des Déplacements.

C'est le moment des inscriptions

Pour faciliter les trajets domicile-école, vous pouvez inscrire votre enfant au transport scolaire. Pour en bénéficier, il doit répondre à certains critères notamment le respect de la carte scolaire. 29 écoles maternelles et élémentaires, 9 collèges et 5 lycées, publics ou privés sont desservis. Les inscriptions se font

au tout début de l'été, il est important de ne pas manquer les dates.

Inscriptions 2014/2015

Pour le transport scolaire, la rentrée c'est maintenant !

Pensez à envoyer : dossier d'inscription + photo d'identité récente de l'enfant + un chèque de 110 euros.

Avant le 15 juillet 2014 :

par courrier : Communauté de Communes Pays du Mont Blanc, 648 Chemin des Prés Caton, PAE du Mont Blanc 74190 PASSY

sur place : du lundi 1^{er} au mardi 15 juillet 2014, de 13h30 à 16h30.

Renseignements : 04 50 78 12 10.

Un investissement conséquent pour l'intercommunalité



« Permettre aux élèves de bénéficier d'un service de transport de qualité, géré localement, est essentiel pour qu'ils étudient dans de bonnes conditions. Avec 4,4 millions d'euros, les transports scolaires

représentent le 2^e plus gros budget de la CCPMB après les Ordures Ménagères », explique Martine PERINET, vice-présidente en charge des Transports et des Déplacements.

« Il s'agit d'un service à la population : une participation forfaitaire de 110 euros est demandée aux parents pour

l'inscription mais le coût réel est bien plus élevé, la plus grande partie étant financée par les collectivités ».

Par exemple un élève de collège aura coûté 1400 euros en 2013/2014 : le Département prend à sa charge environ 50 %, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc 42% et 8% restent à la charge des familles.

Les Communes, quant à elles, participent financièrement au transport des élèves de maternelle et primaire.

L'investissement est également humain

« En prenant en charge ma

délégation au transport, j'ai découvert les enjeux financiers importants, mais j'ai aussi eu beaucoup de plaisir à rencontrer l'équipe du service transport dirigé par Aline GALLOU, » précise Martine PERINET. « Les personnes qui travaillent dans ce service sont très disponibles et réellement investies afin que tout se passe bien pour les enfants et les familles. Sandrine BOCHATAY-BOUVARD accueille les familles, gère la partie administrative et technique (points d'arrêts, horaires,...), contrôle les élèves dans les bus et assure le lien avec les sociétés de transport et les établissements scolaires. Stéphanie PELLOUX est responsable de l'aspect financier et de la régie de recettes. Toutes deux traitent les inscriptions (traitement des dossiers, saisie des inscriptions, édition des cartes, etc.) »